

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1697

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« des systèmes individuels et des éco-organismes »

les mots :

« des éco-organismes et des systèmes individuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.